



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 2162

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la menace de fermeture de l'agence d'exploitation EDF-GDF de Voyenne (Aisne). Malgre l'opposition a une nouvelle suppression d'un service public en zone rurale, exprimee par les elus locaux, malgre une large mobilisation de l'ensemble de la population, malgre les reserves emises en matiere de securite par les agents EDF-GDF, cette menace de fermeture pese toujours au nom d'une evolution organisationnelle qui s'inscrit dans le cadre des orientations de l'entreprise. Aussi, il lui demande quelles instructions il compte donner aux services EDF-GDF pour qu'ils se conforment aux decisions de M. le Premier ministre de suspendre toute suppression de service public en milieu rural.

Texte de la réponse

Le Gouvernement accorde une attention toute particuliere aux preoccupations du monde rural, notamment en ce qui concerne la permanence des services publics. Par circulaire adreesee aux prefets le 10 mai 1993, le Premier ministre a decide d'instaurer un moratoire suspendant la fermeture ou la reduction des services publics en milieu rural. Dans cet esprit, il a ete demande aux entreprises publiques chargees d'une mission de proximite de suspendre toute mesure qui irait dans ce sens. Dans le cadre de ce moratoire, Electricite de France a ainsi confirme le maintien de son agence de Voyenne (Aisne).

Données clés

Auteur : [M. Balligand Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2162

Rubrique : Electricite et gaz

Ministère interrogé : industrie, postes et telecommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et telecommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1617

Réponse publiée le : 16 mai 1994, page 2483